

2025_33

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude.**

Séance du 22 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 décembre à 17 h 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, s'est réuni en deuxième séance à la salle du Pôle rivière à Limoux, au nombre prescrit par la Loi.

Nombre de délégués en exercice : 40

Nombre de délégués présents ou représentés : 8

Date de convocation du Comité Syndical : 17 décembre 2025.

Présents :

AMAT André (Communauté de communes du Limouzin), BARDIES Pierre (Communauté de communes du Limouzin), CALVET André (Communauté de communes du Limouzin), CUXAC Christophe (Communauté de communes du Limouzin), ARAGOU Christian (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), BENNAVAIL Georges (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), CHANAUD Alain (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), FERNANDEZ David (Communauté de communes des Pyrénées Audoises).

Invité : BONNET David secrétaire du SMAH HVA.

**Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude**

**Comité Syndical
du 22 décembre 2025**

Objet de la délibération :

Projet de construction d'un bâtiment en vue de la sécurisation des véhicules et du matériel sur la parcelle du Pôle rivière.

Monsieur le Président expose :

Le S.M.A.H. de la Haute Vallée de l'Aude a acquis, en 2016, un bâtiment industriel de 700 m² sur une superficie cadastrale totale de 2 238 m², sis rue de La Malepère, ZA du Razès à Limoux qui est devenu le siège du syndicat. Le bâtiment est doté de bureaux administratifs sur deux niveaux, d'une salle de réunion de 135 m² (aménagée en 2019), d'un atelier, d'un garage et d'un vestiaire.

Depuis, l'équipe technique s'est étoffée passant de deux agents à sept et au vu des dernières acquisitions de matériel (tracteur forestier supplémentaire, véhicule, broyeur, cuve GNR) pour l'équipe en régie, le garage existant est devenu trop exigu.

Ainsi, il apparaît nécessaire de réaliser un dépôt sur la parcelle du Pôle rivière.

Le coût prévisionnel de l'opération comprenant les travaux cités en objet et les frais annexes est de : **254 204 € H.T.**

Le plan de financement prévisionnel serait subventionné à hauteur de 70% par :

| | |
|--|------------------------|
| L'Etat : - D.E.T.R. | 40% : 101 681 € |
| Le Conseil Départemental de l'Aude | 30% : 76 261 € |
| Autofinancement Maître d'Ouvrage S.M.A.H. | 30% : 76 261 € |

Monsieur le président demande au Comité syndical d'approuver le projet cité en objet, de solliciter la demande de subventions auprès des partenaires précités et de l'autoriser à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le Comité syndical ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité.

APPROUVE le projet cité en objet et la demande de subventions auprès des partenaires précités

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

**Le Président du Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique de la Haute
Vallée de l'Aude,**

